

0 805 950 400
(service et appel gratuits)

AKTO - Commerce de gros BtoB est l'interlocuteur des entreprises relevant des conventions collectives suivantes :

IDCC 573 Commerces de gros
(Brochure 3044)

ont fusionné

IDCC 635
Négoce en fournitures dentaires
(Brochure 3033)

IDCC 1624
Commerce de gros de la confiserie,
chocolaterie, biscuiterie et alimentation
fine et des négociants distributeurs de
levure (Brochure 3045)

IDCC 1761
Commerce de gros des Tissus, Tapis
et Linge de maison (Brochure 3047)

IDCC 731 | Quincaillerie, Fournitures
1383 | industrielles, Fers-Métaux et
Équipement de la maison
(Brochure 3311)

VOTRE CONTRIBUTION UNIQUE 2022 À LA FORMATION PROFESSIONNELLE & À L'ALTERNANCE À VERSER AVANT LE 1^{er} MARS 2022

Madame, Monsieur,

La loi dite Avenir professionnel a modifié en profondeur les modalités de participation au financement de la formation professionnelle et de l'alternance.

Ce document précise les modalités et le calendrier de versement de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance.

Important : la déclaration est à réaliser obligatoirement en ligne avant le 1^{er} mars 2022, sur monespaceBtoB.aktto.fr.

Nos conseillers experts sont à votre disposition pour vous accompagner lors de votre déclaration et répondre à toutes vos questions.

Cordialement,

L'équipe Contributions
AKTO - Commerce de gros BtoB

IMPORTANT

La déclaration est à réaliser obligatoirement en ligne sur : monespaceBtoB.aktto.fr

Les versements postérieurs au 28 février 2022 sont susceptibles de majoration fiscale du double du versement.

Disposition réservée aux entreprises des commerces de gros - IDCC 573

L'accord de branche du 23 juin 2020 relatif au financement et au développement du dialogue social dans la CCN des commerces de gros - IDCC 573, instaure une contribution conventionnelle annuelle d'un **montant forfaitaire de 150 €**.

L'accord ayant été étendu par décret du 6 novembre 2020, cette contribution obligatoire est à verser à AKTO, **en ligne**, avant le 1^{er} mars 2022.

AKTO

Service Contributions
du commerce de gros BtoB
TSA 20 001
93889 Noisy-le-Grand Cedex
contributionsBtoB@aktto.fr